

Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission Sports - Education - Petite Enfance propose d'accorder des subventions selon la répartition suivante :

1. Programme manifestations sportives et subventions exceptionnelles

Aides exceptionnelles

- ASC Montrapon la Butte 11 000 €

Le club de football de l'ASCMB propose des activités sportives aux enfants et aux jeunes du quartier et joue un rôle social essentiel en direction des familles et de l'ensemble des habitants. Il est proposé de lui attribuer une aide exceptionnelle pour le développement de ses activités et la reprise du championnat à la rentrée.

SNB Omnisports 7 000 €

Dans le cadre des travaux de remise aux normes et en état de la piscine avenue de Chardonnet, le SNB a dû prendre en compte des travaux supplémentaires et des dépenses imprévues qu'il ne peut assumer entièrement, l'exploitation de la piscine ne dégageant pas les excédents nécessaires.

ESB M 40 000 €

La Commission Nationale du Contrôle de Gestion de la Fédération Française de Handball a requalifié les contrats de certains joueurs et a obligé le club à modifier le mode de calcul des salaires et des charges. Face à cette contrainte, il est proposé d'accompagner les efforts du club pour présenter un nouveau budget prévisionnel équilibré, en attribuant une aide exceptionnelle de 40 K€.

La dépense totale soit 58 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 40 6574 4822 / 20300 abondés par un transfert de crédit de 58 000 € en provenance du compte des dépenses imprévues de fonctionnement 022.01/022 CS 20200 inscrit au budget primitif 2007.

2. Programme «Sport : Education et Cohésion Sociale»

2.1 - Animations sportives

- Ligue de Franche-Comté de Full Contact 500 €

Participation à Vital Sport (Pâques 2007) et à l'opération Pass'Sport Culture avec la Maison de Quartier de Planoise

- Vesontio Sport Vacances 1 950 €

Soutien à l'organisation des centres de loisirs sportifs au complexe des Torcols en juillet 2007

2.2 - Poste d'éducateurs sportifs des clubs

La Ville de Besançon finance des postes d'Educateurs Sportifs au sein de clubs bisontins ou de Comités Départementaux, en complément de financements apportés également dans certains cas par l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports) et le Département du Doubs.

Cette aide s'inscrit dans le cadre de conventions qui stipulent, en contrepartie, la participation de ces cadres diplômés d'Etat à diverses activités municipales (interventions scolaires, Vital'Été, Vital'Sport, stages vacances, animations périscolaires, animations Chalezeule...).

Il est proposé d'assurer le premier versement des subventions annuelles pour la saison 2007/2008.

Structures	Montant 2007-2008	1^{er} versement
Comité Départemental de Judo	4 040 €	2 020 €
Comité Départemental Olympique et Sportif	4 040 €	2 020 €
Comité Départemental de Tennis de Table	4 040 €	2 020 €
Comité Départemental de Volley Ball	4 040 €	2 020 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	5 500 €	2 750 €
Besançon Skating Club (patinage)	A confirmer	3 000 €
Association Sportive des Clubs de Glace	A confirmer	250 €
Total		14 080 €

Pour le programme Sport éducation et cohésion sociale, la dépense totale, soit 16 530 € sera prélevée sur l'imputation 65.40.6574.4825/20300 abondée d'un montant de 10 000 € en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement 022.01/022 CS 20200 inscrit au budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant modificatif pour la saison 2007/2008 au Contrat de Développement Sportif de l'ESB M.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.